

PROCEDURE DE PRISE DE RDV EN PREFECTURE

Demande de RDV en préfecture	1 ^{ère} demande de carte de séjour		Renouvellement de récépissé	Renouvellement de carte de séjour		Attestation de demande d'asile	Obtenir une attestation (API) - Réfugiés et Bénéficiaires de la PS (BPI)	Obtenir un titre de voyage (BPI)	Remise de titres
	VPF ASE L. 423-22 Ceseda	Salarié / TT ASE L.435.3 Ceseda		VPF ASE L. 423-22 Ceseda	Salarié / TT ASE L.435.3 Ceseda				
Modalités <i>(Cf liens du site internet)</i>	Lien internet	Lien internet	Lien internet	Lien internet	Lien internet	Lien internet	Lien internet	Lien internet	Lien internet
Durée de traitement à prévoir <i>(préconisations SAMNA – peut différer des délais indiqués par la préfecture)</i>	Délais : Quelques semaines	Délais : 5/6 mois d'attente avant le RDV. <u>Délais susceptibles de changer</u>	Délais : 2 mois d'attente avant le RDV	Délais : La date du RDV en préfecture devrait être <u>au minimum 2 mois avant la fin de la carte</u> <i>(délai de fabrication de la carte)</i>	Délais : La date du RDV en préfecture devrait être <u>au minimum 2 mois avant la fin de la carte</u> <i>(délai de fabrication de la carte)</i>	Délais : 15 jours	Délais : Instantané	Délais : Variable	Délais : Quelques semaines
Réponse de la préfecture	Preuve de dépôt à télécharger sur le compte. Puis, date de rendez-vous communiquée via la messagerie utilisée pour la création du compte	Différée - Convocation à télécharger sur le compte.	Convocation envoyée par mail	Preuve de dépôt à télécharger sur le compte. Puis, date de rendez-vous communiquée via la messagerie utilisée pour la création du compte	Prise de RDV en ligne (calendrier) et confirmation du RDV à imprimer (Attention à bien confirmer le RDV par mail)	Procédure par courrier. Envoi par la préfecture si dossier complet.	Attestation de prolongation d'instruction à télécharger (180 jours) Si blocage du compte ANEF, demander un rendez-vous via pref-demarches-simplifiees-prem-demandes@ille-et-vilaine.gouv.fr	Preuve de dépôt à télécharger sur le compte	Prise de RDV en ligne (calendrier) et confirmation du RDV à imprimer (Attention à bien confirmer le RDV par mail)
Délais pour solliciter le RDV <i>(Préconisations du SAMNA)</i>	Délais : Dépend du dossier <i>(revoir avec le SAMNA)</i>		Délais : 2 mois avant la fin du récépissé	Délais : Entre 4 et 2 mois avant l'expiration de la carte de séjour (R.431-5 Ceseda)	Délais : 6 mois avant la fin de la carte de séjour	Délais : 15 jours avant la fin de validité de l'Attestation	Délais : Dès obtention de la réponse positive (OFPRA ou CNDA)	Délais : Dès obtention de la carte de séjour	Dès réception du SMS De la préfecture
Précisions démarche à engager	Via la plateforme ANEF	Via la plateforme démarches simplifiées « démarches simplifiées » - créer un compte demarches-simplifiees.fr	Via le service en ligne http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers	Via la plateforme ANEF	Via le calendrier préfecture en ligne Prendre RDV	Procédure par courrier	Délais : Je demande ou renouvelle un titre de séjour	Via la plateforme ANEF Je demande un document de voyage	À compter du 1er janvier 2023, les titres de séjour ainsi que les titres de voyage seront remis uniquement sur rendez-vous